

**DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	28	4	3

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux  
et le Quinze Décembre à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**182/22 : Rapport annuel d'activité de la SAS Gestion du Casino, délégataire du service public des jeux – Exercice du 01/11/2020 au 31/10/2021**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Monsieur Charles BAREGE, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Madame Cécile DAVID, Monsieur Gilbert DEPERI, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR**

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.  
Madame Sophie DEGUEURCE, représentée par Madame Catherine AIMAR.  
Madame Julie FLAMBARD, représentée par Monsieur Dominique CAZEAU.  
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.

**ABSENTS SANS POUVOIR**

Madame Pascale SOULIE  
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE  
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.  
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

**OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA SAS GESTION DU CASINO, DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DES JEUX – EXERCICE DU 01/11/2020 AU 31/10/2021**

Monsieur Patrick SALEZ rappelle que la Délégation du Service Public de l'exploitation des jeux a été déléguée à la SAS Gestion du Casino de Mandelieu le 18 Mars 2016 pour une durée de 12 ans.

Ce rapport présente les résultats du service public pour le délégataire et doit permettre à l'autorité délégante et aux usagers de connaître de manière précise les modalités financières de réalisation du contrat de délégation et de les apprécier en fonction de la qualité du service rendu.

Le casino est ouvert au public 365 jours par an.

Ce service public offre aux usagers des jeux de hasard, avec l'aval du ministère de l'intérieur, les jeux suivants :

- Tables de jeux de hasard, prévus au 1° et 2° de l'article D.321-13 du Code de la sécurité intérieure ;
- Machines à sous, prévues au 4° de l'article D.321-13 du code de la sécurité intérieure ;
- Jeux de hasard électroniques, prévus au 3° de l'article D.321-13 du Code de la sécurité intérieure.

En qualité d'établissement recevant du public considéré alors comme commerce « non essentiel », le casino de Mandelieu-La Napoule a été fermé du 30 octobre 2020 au 19 mai 2021.

De la sorte, sur l'exercice 2020/2021, le casino de Mandelieu-La Napoule a été fermé plus de 6 mois et demi, soit plus de la moitié de l'exercice.

Sur l'ensemble de l'exercice 2020/2021, le concessionnaire fait part d'une baisse générale de la fréquentation à hauteur de 47,87 %, avec une baisse de 28,25 % en matière de restauration et de 29,30 % en termes de jeux.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020/2021 s'élève à 13 578 976 €, en diminution de 10,3 % par rapport à l'exercice 2019/2020 (15 131 491 €), et de 42,8 % par rapport à l'exercice 2018/2019 (23 754 051 €).

Le résultat net de l'exercice 2020/2021 est de +1 262 248 € et a significativement augmenté par rapport aux exercices précédents (-565 622 € en 2019/2020 et +874 303 € en 2018/2019).

Le montant global des investissements réalisés a très fortement chuté : 264 000 € en 2020/2021 contre 723 000 € en 2019/2020 (et 1 311 000 € en 2018/2019).

Le concessionnaire a diminué significativement sa masse salariale hors charges sociales : 3 475 837 € en 2020/2021 (4 356 572 € en 2019/2020 et 6 000 538 € en 2018/2019).

Il en va de même pour les charges d'exploitation hors salaires et charges sociales (9,6 millions d'euros en 2020-2021 contre 11 millions d'euros en 2019-2020).

Malgré ces diminutions de dépenses, le concessionnaire satisfait à ses obligations en matière d'effort artistique et d'animation, avec une augmentation de l'effort financier : 320 640 € (contre 293 425 € sur 2019/2020).

Toutefois, le concessionnaire n'a quasiment pas dispensé de spectacles, concerts, animations dansantes, expositions artistiques et autres (936 € en 2020/2021, contre 49 398 € en 2019/2020 et 102 910 € en 2018/2019).

La Commune a perçu une subvention artistique d'un montant de 243 376 €, déduction faite d'une exonération de 90 000 € consentie au titre de la recrudescence de l'épidémie de COVID-19 au cours de l'année 2021 (délibération n° 088/21 en date du 29 juin 2021 approuvant la conclusion d'un avenant n° 2).

Le reversement du produit des jeux à la Commune s'élève à 789 841 € sur l'exercice 2020/2021, en baisse significative par rapport à l'exercice précédent (1 299 659 €).

Enfin, le délégataire mentionne un don de 8 048 € aux bonnes œuvres de la Commune.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit prendre acte du rapport annuel d'activité pour la période du 1<sup>er</sup> Novembre 2020 au 31 Octobre 2021 de la délégation de service public des jeux, joint en annexe à la présente délibération.

**LE CONSEIL,**

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux réunie le 24 Novembre 2022,

**Après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** du rapport annuel de la SAS DE GESTION DU CASINO DE MANDELIEU, délégataire du Service Public des jeux pour la période du 1<sup>er</sup> Novembre 2020 au 31 Octobre 2021, joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,  
Sébastien LEROY

La Secrétaire de Séance,  
Catherine AIMAR

